Vol. XXIX. • Saint-Boniface, Manitoba, 11 Juillet 1900. No. 34.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis $1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subsequente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 45, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

COLONISATION ET IMMIGRATION

Travail de l'honorable sénateur Bernier, lu à une des séances de notre congrès national:

Votre congrès m'a fait l'honneur de m'inviter à prendre part à vos délibérations, et les sujets que l'on m'a prié de traiter sont la colonisation et l'immigration.

Dans un sens, il est facile de parler d'immigration et de colonisation. D'une autre part il est presque impossible d'en parler d'une manière neuve, ce qui serait pour moi l'unique moyen de vous intéresser.

Il est facile de parler des avantages naturels de notre sol et de sa fertilité, de nos vastes plaines où ruminaient autrefois des troupeaux innombrables de bisons maintenant disparus pour faire place aux animaux domestiques et aux moissons dorées. Parcourez ces espaces, pouvons-nous dire à nos visiteurs; un soleil de feu, qui aurait ailleurs tout brûlé, en a cette année, par exception, altéré la verdure d'ordinaire si luxuriante. Mais fouillez le sol, analysez-le, demandez à la science les secrets de sa fécondité. Avant que vous n'ayez fini vos opérations, il vous aura déjà répondu par ses statistiques, par la voix des populations qui l'exploitent et en vivent, par le témoignage de tous les hommes compétents qui sont venus se rendre compte par eux-mêmes du degré de véracité qu'il fallait attribuer à des assertions parfois empreintes d'extravagances.

Qu'il y ait eu des exagérations dans certains écrits, nous ne le contestons point, bien que le lecteur lui-même nous ait souvent autorisé à lui faire porter en ceci sa grande part de responsabilité En effet, plusieurs, pris du désir intense de trouver un lieu capable de leur donner la fortune, ont, en bien des cas, donné, dans leur imagination, plus de relief qu'il ne fallait aux choses qui répondaient le mieux à leurs secrètes ambitions ou mis trop facilement à l'arrière plan les avertissements propres à ramener à leurs justes proportions les chatoyantes promesses et les brillantes descriptions. Quoiqu'il en puisse être, il n'en reste pas moins acquis que le sol manitobain est d'une richesse incontestable et généreuse, durable et rémunératrice, pourvu qu'on lui consacre un labeur soigneux, constant, et malgré les quelques inconvénients de son climat. Un pays qui produit 50 millions de minots de grain dans une seule année avec une population agricole de moins de 100,000 âmes, n'a pas besoin qu'on insiste sur sa fécondité naturelle; elle est trop manifeste.

Si l'on observe qu'avec cela les espaces inoccupés sont encore la plus vaste portion de notre territoire, et que les conditions d'achat ou de prise de possession restent à la portée de toutes les bourses, même les moins fournies, il ne peut faire doute dans l'esprit de ceux qui prennent intérêt à ces questions, que le Manitoba continue d'être un champ d'immigration plein d'avantages pour l'industrieux colon.

Je me place ici au seul point de vue matériel. Enveloppant d'un regard rapide toute la province, j'aperçois tout à côté de nous la cité de Winnipeg,dont la population, dans l'espace de 25 à 30 ans, est montée au chiffre imposant de 50,000 âmes, et qui tous les ans ajoute à sa splendeur de nouveaux édifices et de nouveaux propres. Je vois encore toutes les villes secondaires qui se taillent une vie prospère sur le bord d'une modeste rivière ou derrière un bouquet d'arbres. Je vois la population toute entière dont la situation—marquée sans doute ici et là de quelques insuccès et de quelques souffrances—est, à tout prendre, plus que satisfaisante. Et à ce spectacle je me demande pourquoi tant de préventions contre l'ouest canadien dans l'esprit de beaucoup de nos compatriotes! Pourquoi ceux-ci vont-ils en si grand nombre chercher en terre étrangère ce que leur propre pays peut leur donner? Pourquoi permettre à des peuples lointains, sans liens avec nous, sans aspirations communes avec nous, de s'emparer avec âpreté d'un sol exploré par nous et fécondé de nos œuvres?

Il y a là une anomalie qui peut en partie s'expliquer mais qui n'en est pas moins une cause toujours agissante de déperdition de forces nationales, nous laissant dans une intériorité numérique où nous pouvons trouver la raison de plusieurs échecs subis par notre influence depuis vingtans.

Il n'entre point dans le cadre des travaux de ce congrès d'étudier les causes de l'émigration des nôtres aux Etats-Unis. Mais puisque l'occasion se présente à moi de dire un mot de cette question,qu'on me permette d'indiquer en passant l'un de nos défauts, lequel est grandement responsable de cet exode déplorable et, malgré ce que l'on dit, constant.

Nous déprécions habituellement trop notre pays, ses institutions et ses hommes.

Sans doute la perfection n'a pas touché du doigt la terre canadienne plus que les autres régions du globe terrestre. Nous pouvons admettre qu'il y a quelque part ailleurs un climat plus doux et plus uniforme, un ciel plus bleu en certaines saisons, des monuments plus artistiques, une science plus avancée, des richesses plus anciennes et plus lourdes. Mais ce que le Créateur nous a donné de soleil suffit amplement à mûrir nos moissons; la magnificence de nos nuits étoilées n'est en aucun lieu surpassée; le grand air qui descend de nos montagnes ou qui souffle dans nos prairies apporte partout avec lui la salubrité qui explique, au physique, la vigueur des races du nord; l'étendue de notre territoire pourrait couvrir la moitié de l'Europe; nos routes fleuviales sont les plus belles du monde; nos ressources agricoles, forestières et minières attirent les étrangers; notre commerce et notre industrie se développent; le progrès est partout, dans les choses matérielles comme dans le domaine intellectuel ; notre pays peut nourrir ses enfants et leur donner fortune et considération. C'est un crime national que d'insinuer le contraire. Si l'on savait imprégner les actes de la vie publique et ceux de la vie privée de nos ardeurs patriotiques, on éviterait ces excès de langage qui ont trop souvent leur source dans la passion politique. Il est permis de s'enrégimenter pour ou contre une administration, mais il n'est pas légitime de s'exprimer de façon à faire croire que la patrie est devenue inhabitable par suite des fautes d'un gouvernement qui n'a pas nos sympathies. Les populations livrées au travail et qui gagnent jour par jour leur vie sont aptes à se laisser convaincre qu'en effet l'existence est bien dure pour elles sur le coin de terre où la Providence les a fait échouer, et qu'il n'est que temps d'aller chercher un labeur moins pénible en ce pays de cocagne que l'on appellé simplement les Etats.

C'est la conclusion à laquelle elles en arrivent à force d'entendre mépriser tout ce qui les entoure. Et s'il était possible de mettre à nu les mobiles des familles dont nous déplorons l'éloignement, nous verrions chez un grand nombre que la première pensée de leur émigration leur est venue par ce sentier perfide et félon du discrédit jeté à pleine bouche et à pleine gazette sur le Canada, pays de nos aieux, terre féconde, sol imprégné de vertus, où Dieu nous a placés pour y faire triompher sa croix et, avec elle, toutes les saines libertés.

Ce que je dis ici du Canada tout entier, je l'applique tout spécialement à la province de Québec. La vieille province de Champlain et de Maisonneuve possède tous les éléments nécessaires à la grandeur de notre race. J'aime à m'en exprimer ici avec d'autant plus de force que souvent l'on nous impute l'intention de dépeupler les rives du St Laurent et du Richelieu au profit du Manitoba.

Non, tels ne sont pas nos désirs. Pour être loin des clochers qui ont ombragé le berceau de la plupart d'entre nous, nous ne cessons pas d'aimer la province de Québec; nous la voulons forte, influente et prospère. Nous comprenons qu'elle ne pourrait l'être si sa population était trop décimée par l'émigration. Nous nous unissons donc de tout cœur à ceux qui s'alarment et supplient les familles canadiennes de s'attacher au sol natal. Nous admirons les œuvres colonisatrices qui s'y développent.

Que ces œuvres essaiemnt comme des ruches et fournissent de nouvelles colonies aux endroits encore inexplorés mais abondants en ressources de toutes sortes. Que l'on s'empare du sol: c'est l'avenir.

Au surplus, aurions-nous ce désir imprévoyant et anti-patriotique de dépeupler à notre profit les campagnes de la province de Québec que nous aboutirions à un échec ; car c'est une impossibilité physique et morale. En effet, il n'est pas humainement possible de créer un tel courant d'une province à l'autre. Et si, à quelque moment, il parait à certains que l'on force un peu le mouvement, qu'ils n'en aient cure. Le vide, s'il s'en ouvre, ne saurait être grand et il sera bien vite rempli par une accélération des forces vitales de la nation. C'est l'expérience des peuples qui colonisent.

Il n'y a donc pas lieu de redouter ni nos intentions ni nos actes. Mais les plus ardents avocats de la concentration du peuple canadien-français dans les limites de la province de Québec ne peuvent fermer les yeux sur un fait patent, irrécusable autant que désastreux Ce fait, c'est la propension de notre race à rechercher un peu l'aventure et à porter ses pas et son travail au pays voisin.

Cette émigration est commencée depuis longtemps, et ce n'est pas l'occasion d'en rechercher les causes. Elle existe, voilà tout ce que j'en veux dire pour le moment, excepté pourtant que le fait de son existence est maintenant à lui seul une cause active du mal. Le milion de Canadiens-français qui vit aux Etats-Unis a conservé des relations de famille avec nous, et ces relations engendrent, chez beaucoup, le désir d'aller rejoindre ceux qui sont déjà partis.

Voilà des conditions et des courants contre lesquels il faut réagir mais qu'il est difficile à traiter.

Arrêter complètement ce mouvement me paraît une chimère. J'ai l'idée toutefois qu'une action persévérante et normalement organisée pourrait en atténuer les résultats.

Comprimer les eaux d'un fleuve est une entreprise au-dessus des forces humaines, mais le détourner de son lit, cela s'est déjà vu.

Puisque nous sommes obligés d'admettre que chaque année, bon gré mal gré, de nombreux émigrants glissent de l'autre côté des frontières canadiennes, pourquoi ne chercherions-nous pas à détourner vers nous, Canadiens de l'Ouest, ce torrent qui va s'épandre sur d'autres terres et les fertiliser? Une fois le lit creusé, il coulerait naturellement de notre côté, et nos prairies—non plus les Etats-Unis — deviendraient le déversoir, je ne dis pas du trop plein de la population de Québec, car il n'y a pas de trop plein, mais de cette partie que des accidents ou l'affolement jettent par-dessus bord.

Il ne s'agit pas de tarir chez vous les sources de la vie nationale ; il ne s'agit pas de creuser de nouveaux canaux par où s'épancherait au dehors et s'épuiserait cette vie nationale ; dans notre pensée, il s'agit uniquement d'utiliser à notre profit les filets d'eau qui vous échappent malgré votre vigilance. Ces ondes, parties de chez vous et recueillies ici, ne seraient pas une perte complète pour la province de Québec. Car le Manitoba, l'ouest canadien, c'est encore la patrie. La présente démonstration doit le dire éloquemment!

Nous nous efforçons de perpétuer ici les traditions nationales, nées sur les bords du St Laurent. L'œuvre ne peut vous être ici indifférente. Il ne peut non plus vous être indifférent que nous jouissions en paix du fruit de notre patriotisme et du respect des races qui nous entourent. Il est d'un intérêt général pour le pays que les commotions sociales, religieuses ou politiques dont nous avons été l'occasion depuis des années, s'apaisent et disparaissent ; ou mieux encore, qu'elles ne surgissent plus jamais. Cet intérêt devient plus urgent encore pour la province de Québec, à cause des affinités de croyances, de race et d'aspirations qui nous unissent. Or, disait un jour M. Ross, aujourd'hui premier ministre à Ontario, les catholiques du Manitoba eussent-ils été 40,000 au lieu de 20 ou 25 mille en 1890, la question scolaire n'aurait jamais vu le jour. Serions-nous 50 mille aujourd'hui au lieu de 30 mille, elle se règlerait par le seul effet de l'influence que nous pourrions exercer dans les affaires publiques. Avec de telles perspectives et en vue de la paix féconde qui en résulterait ne sommes-nous pas excusables, ou mieux, ne sommes nous pas justifiables d'attirer vers nos plaines ces éléments que la province de Québec perd chaque année? Car, encore une fois, il ne s'agit que de ceux-là! Je conçois bien que la propagande faite dans ce but peut en toucher d'autres et déraciner quelques vieux troncs que l'on aimerait à garder. Mais cela, c'est la part des imprévus, des accidents avec lesquels il faut compter dans tout mouvement social comme en toute entreprise. Il arrive qu'en émondant un arbre on coupe sans le vouloir une branche féconde. On s'en console, car l'on sait que cet accidentel coup de serpe nous vaudra pour la saison suivante une recrudescence de vigueur et de fruits.

D'ailleurs, pour ma part je suggère qu'on entoure de toutes les précautions possibles le travail de propagande de façon à prévenir des objections qui ont tourné quelquefois à l'hostilité.

Je ne suis pas complètement d'accord avec ceux qui pensent que toute famille disant adieu aux rives du St Laurent pour venir ici est une perte pour la province de Québec et une cause d'affaiblissement du pivot sur lequel doit rouler notre influence.

Il me sera peut-être permis d'exposer ici une théorie à laquelle j'ai consacré de longues années de réflexion.

Lorsque l'on a établi la confédération, on a fait de la province de Québec le pivot de la représentation. En d'autres termes, on a décrété que le chiffre de la représentation des autres provinces serait fixé d'après l'unité électorale de la province de Québec, et resterait, à l'avenir, proportionnel au chiffre total attribué à celle-ci. C'était sa garantie contre les empiètements des autres provinces et contre les dangers de la représentation d'après la population.

Le calcul était juste à cette époque, car les fluctuations de la population dans les provinces alors concernées ne pouvaient pas être assez considérables pour modifier sensiblement la proportion du chiffre de la représentation entre elles.

Mais alors la confédération ne se composait que de quatre provinces; il y en a sept aujourd'hui, plus des territoires qui ont obtenu d'être représentées aux communes et au sénat.

Alors il n'y avait que 181 députés; il y en a 213 aujourd'hui

Donc, l'équilibre de 1867 est rompu; les conditions d'existence ne sont plus les mêmes; la garantie n'a plus la même valeur.

A continuer

Le Manitoba.

Mercredi, 11 Juillet 1900

A Ottawa

Précisément parce qu'on est sur les derniers jours de la session, la situation se corse.

Les gouvernements—et en cela ils ont tous quelques points de ressemblance — s'appliquent à passer à côté des endroits dangereux. Surgit-il une question scabreuse, on la met à l'ombre aussi longtemps que l'on peut. Mais il en est qui résistent à ce régime; il vient un moment vers la fin de la session, où il faut s'en occuper.

Ainsi en a-t-il été pour la prohibition. M. Flint, un libéral, a tenu à débattre cette question devant les chambres. La discussion a démontré que le gouvernement n'avait pas été sérieux dans sa politique plébiscitaire.

L'un des ministres a été jusqu'à prétendre que les autorités fédérales n'avaient pas le droit de passer une loi prohibitive. Mais alors, lui a-t-on répliqué avec raison, pourquoi avez-vous pris l'initiative d'un plébiscite si d'avance vous étiez convaincu qu'il ne servirait à rien?

La dépense occasionnée par ce plébiscite a été dans les 200,000 piastres. C'est un beau chiffre rien que pour un feu de paille! Car c'est à cela que s'est réduite toute l'affaire.

La fin de la discussion a été un simple vœu à l'effet que la loi Scott, qui permet aux municipalités de réglementer le trafic des liqueurs dans un sens prohibitif, soit modifié de façon à lui donner une plus ample application.

C'est assez vague!

***

On a discuté, jeudi dernier, les deux rapports—celui de la majorité et celui de la minorité—sur l'enquête faite à l'occasion de l'achat par le gouvernement des rations de marche pour nos soldats africains.

Le gouvernement n'en est pas sorti avec tous les honneurs de la guerre; c'est le cas de le dire. D'ordinaire sa majorité dans la chambre est de cinquante et quelques votes. Il n'en a recueilli cette fois que quatorze. Plusieurs partisans du gouvernement se sont esquivés; dix autres ont voté contre le rapport de la majorité, qui a la prétention d'exonérer le ministre de la milice. Si celui-ci a pu dormir tranquille après ce vote, il n'est pas facile à émouvoir. Se sauver par une aussi faible majorité est, en somme, une victoire à la Pyrrhus. M. Borden doit en effet se sentir coulé. La censure est manifeste. Aussi fallait voir le ton maussade et cassant avec lequel sir Wilfrid Laurier, à la suite de ce vote, a proposé aussitôt l'ajournement de la chambre.

La transaction est en effet l'une des plus répréhensibles.

Il s'agissait de procurer aux troupes un aliment propre à les soutenir, en cas d'éventualités imprévues, dans une marche de quelques jours. On offre au gouvernement un bon produit analysé, connu par l'expérience qu'on en a faite déjà. Le gouvernement le refuse. Quelques jours après il achète d'un M. Devlin, un ami politique, un produit scandaleusement inférieur, un produit qui aurait fait périr de faim les soldats qui auraient eu le malheur de ne compter que là-dessus pour se nourrir. On paie $4,666 à M. Devlin pour cette substance qui en valait à peine mille. Le gouvernement est averti de la fraude; néanmoins il passe outre. Il paie M. Devlin et n'avertit pas même les chefs de l'armée de la supercherie ni du danger auquel par suite leurs troupes sont exposées. Voilà ce qu'a établi l'enquête avec une lamentable clarté. Il n'est pas étonnant que plus d'un estomac ministériel n'ait pu digéré la "Vitaline": c'est ainsi que s'appelle le biscuit de M. Devlin.

***

Samedi dernier — L'hon. M. LaRivière a interpellé le gouvernement au sujet du mémoire des catholiques de Winnipeg concernant leurs difficultés scolaires.

Sir Wilfrid Laurier a répondu ce qui suit:

"Le gouvernement a reçu, il y a quelques semaines, le mémoire que vient de lire l'hon. M. LaRivière. On en a accusé réception. Le gouvernement n'a rien fait de plus parce que la question est maintenant entre les mains des autorités provinciales. Il est de notoriété publique qu'il y a quelques semaines, les catholiques romains de la cité de Winnipeg ont entrevu les autorités civiques dans le but d'amener celles-ci à se charger de leurs écoles, lesquelles seraient devenues des écoles publiques sous l'acte de 1897. Je suis informé que pour le moment ces négociations n'ont pas été couronnées de succès. D'une autre part, je suis aussi informé qu'il est encore possible que les catholiques romains et les autorités civiques de Winnipeg puissent en venir à un arrangement par lequel les écoles catholiques de cette cité pourront être mises à la charge des autorités municipales comme l'ont été quatre-vingt et peut-être cent autres en différentes parties de la province.

"En effet, les autorités municipales en différents endroits ont pris à leur charge environ cent écoles catholiques romaines. Il y a espoir que la même chose pourra se faire dans le cas de Winnipeg. Si, après avoir épuisé les moyens que leur offrent ces négociations les catholiques n'obtiennent pas le secours auquel ils croient avoir droit, ils pourront, comme ils l'ont déjà fait, s'adresser à la législature locale. Je rappelle à la chambre qu'à un banquet tenu dans la cité de Montréal le 3 décembre 1896, M. Greenway, alors le premier ministre de la province du Manitoba, parlant de la législature de cette province, a déclaré que si, à une époque quelconque, cette législature était trouvée insuffisante et si l'expérience montrait qu'elle devait être corrigée, il serait prêt à prendre en considération les représentations qu'on pourrait avoir à faire à cet égard."

Où sont les Véritables Faux-Frères

"L'Echo de Manitoba," la semaine dernière, nous est encore arrivé toute échevelé. Le sans-gêne avec lequel cette sale petite feuille insulte, ment et dénature les faits est vraiment renversant.

Qu'un sans-patrie irresponsable écrive ces vilenies, il n'y a pas lieu d'en être surpris. La justice, la question des écoles et la religion ne le préoccupent pas plus que le déjeuner de son voisin.

Nous sommes étonnés, cependant, de ce que M. Bertrand, qui se donne pour un homme droit, permette la publication d'un tel charabia. Au risque de répéter ce que nous avons dit maintes fois, nous allons de nouveau tirer la chose au clair.

"L'Echo" nous accuse d'avoir trahi nos frères, trahi la cause de la minorité, trahi la religion.

Pourquoi? Parce qu'aux dernières élections nous avons combattu Greenway. Voyons un peu.

Qui nous a enlevé nos écoles en 1890?

Greenway.

Qui nous a enlevé notre langue en 1890?

Greenway.

Qui nous a enlevé l'épargne de l'ancien bureau d'éducation?

Greenway.

Qui nous a fait payer les taxes pour le maintien des écoles protestantes depuis 1890?

Greenway.

Qui a toujours refusé depuis 1890 à nous rendre justice?

Greenway.

Qui nous a déclaré en termes formels avant les dernières élections générales du Manitoba, que la loi des écoles telle qu'elle était serait mise en force dans toute sa vigueur?

Greenway.

Qui a fait la même déclaration?

Le procureur-général de Greenway, M. J. D. Cameron.

Qui a fait la menace de prendre son fusil et d'inviter le peuple à la révolte, si on rendait aux catholiques les droits que leur garantit la constitution?

Le fameux Mulvey, partisan de Greenway.

Y a-t-il eu un seul libéral qui ait élevé la voix en notre faveur? Non.

Qui nous ont déclaré qu'ils étaient satisfaits, entièrement satisfaits, du règlement bâtard Laurier-Greenway?

Le parti libéral, "L'Echo de Manitoba" et les fanatiques protestants.

Qui nous disait, quand nous réclamions nos droits avec énergie, "Fichez-nous la paix, nous sommes contents."

"L'Echo de Manitoba."

Qui a empêché le bill réparateur de passer au parlement?

Sir Wilfrid Laurier, le grand canadien-anglais.

Qui a déclaré tout dernièrement encore que la question des écoles étaient définitivement réglée?

Sir Wilfrid Laurier.

Qui a présenté au parlement d'Ottawa le bill réparateur accepté par l'épiscopat canadien?

Sir Charles Tupper, le chef des conservateurs.

Qui l'ont défendu, à part quelques fanatiques qui se sont rangés du côté de M. Laurier et des libéraux?

Les conservateurs.

Qui a dit au parlement et sur les hustings que, bien que personnellement en faveur des écoles publiques, maintenant qu'un jugement avait été rendu en faveur des catholiques il fallait leur rendre justice.

Hugh John Macdonald.

Nous avions donc tous les droits et le devoir aux dernières élections de faire la lutte à Greenway et de travailler en faveur de Hugh John Macdonald et du parti conservateur.

Les catholiques de Winnipeg ont tout dernièrement présenté une requête à M. Macdonald, lui demandant de l'aide. Ce dernier a répondu qu'il ne pouvait accéder à leur demande parce que Laurier et Greenway avaient déjà déclaré la question des écoles réglée et que pendant la dernière lutte il l'avait traitée comme telle.

Cette réponse de M. Mcdonald fait sauter d'indignation toute la gente de "L'Echo," la fait crier à la trahison du MANITOBA et elle voue tous les conservateurs à la réprobation des Canadiens-français.

D'abord nous demanderons à "L'Echo" si il sait que la même demande des catholiques de Winnipeg, vient d'être faite à M. Laurier, et que celui-ci a refusé d'agir en déclarant de nouveau que cette question des écoles est réglée et qu'il n'a plus rien à y voir.

Si oui, nous lui demanderons de sauter pour Laurier comme pour Macdonald.

Nous défierons les messieurs de "L'Echo" de citer un seul article du MANITOBA, une seule parole des représentants français du Manitoba à Ottawa, approuvant la situation des Canadiens-français sous la loi scolaire actuelle.

Nous défierons les messieurs de "L'Echo" de citer une seule de nos paroles traitre à notre race, à notre religion, aux intérets des Canadiens-français.

Nous défierons "L'Echo de Manitoba" de citer une seule de nos paroles prouvant la partisannerie politique sur la question des écoles.

Dieu merci! sur cette question des écoles et de la langue française, nous avons toujours été francs, loyaux, fermes et indépendants de toute influence politique quelconque.

Depuis le jour néfaste où Greenway a frappé cyniquement nos compatriotes, jusqu'à l'heure où nous écrivons cet article, nous avons dit que cette loi scolaire était injuste, arbitraire et contraire au British fair play; depuis 1890 jusqu'aujourd'hui nous avons réclamé énergiquement le rétablissement de nos droits violés; depuis le commencement de la lutte, les hommes que "L'Echo" vilipende ont dépensé leurs énergies, leurs talents, leurs jours et leurs nuits pour la défense des principes sacrés de notre religion et de l'éducation chrétienne et catholique des enfants de notre peuple.

Nous avons été francs dans le passé, nous le serons dans l'avenir. Nous avons toujours dit que la question des écoles n'était pas réglée, et nous répétons encore à qui veut l'entendre qu'elle ne sera réglée que lorsqu'elle l'aura été selon la justice et le droit.

Contrairement à "L'Echo" et à ses chefs, nos opinions ne changent pas par le changement de ministère.

C'est réellement un spectacle ignoble que de voir les chefs libéraux jouer avec la question des écoles comme avec un ballon et accuser effrontément les autres de trahison, quand ils ne peuvent produire une parole, une seule action des conservateurs français appuyant leurs avancés.

Tas d'hypocrites et de farceurs!

Aussi longtemps que Greenway a été au pouvoir, nous le disons sans crainte d'être dementis par qui que ce soit, vous vous êtes aplatis devant lui, vous avez léché sa botte, vous vous êtes déclarés satisfaits de sa loi, vous avez vanté sa générosité, vous avez défendu ses écoles sans Dieu, vous avez approuvé ses livres impies, vous vous êtes mis en quatre et en dix pour les faire accepter par notre population, pour l'endormir, la tromper et lui faire abandonner ses défenseurs en les représentant sous les couleurs les plus fausses

Vous vous êtes servi de tous les moyens les plus bas pour amener notre population à voter en faveur des candidats de Greenway, et lui faire approuver sa loi scolaire.

Le peuple, trompé et trahi par vous, se réveille aujourd'hui; d'un bout à l'autre de la Puissance un souffle vengeur s'élève et menace d'enlever la tente qui cache vos plans obscurs de traîtres; vous commencez à trembler et à cacher votre peau de loup sous la toison de la brebis. Dans votre effarement vous voulez vous vêtir du manteau de ceux qui ont toujours combattu vaillamment en soldats sans peur et sans reproche; vous ne réussirez pas à vous faire passer pour autre chose que ce que vous êtes: des hypocrites sans honneur et sans principes.

Pour nous, nous le disons sans forfanterie mais aussi sans crainte et sans hésitation. En 1890 une loi scélérate a été mise en force contre la minorité catholique du Manitoba. Nos droits nationaux et religieux ne nous ont pas encore été rendus. Nous n'avons pas cessé un instant nos protestations et nos réclamations. Nous continuerons notre œuvre, nous continuerons à revendiquer nos droits avec la même indépendance, la même énergie dont nous avons fait preuve dans le passé.

Vous avez été libéraux avant d'être patriotes; nous serons catholiques et Canadiens-français avant d'être partisans politiques.

La Banque d'Hochelaga

Nous publions aujourd'hui le rapport de la 26ième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga, tenue à Montréal, le 16 juin dernier. Comme on le verra par la lecture de ce rapport, la Banque d'Hochelaga a fait des pas de géants depuis sa fondation. C'est une institution financière dont tout Canadien-français peut être fier. Le peuple canadien-français, quoiqn'on en ait dit, est merveilleusement doué pour les affaires. Nous ne sommes que d'hier, et déjà, sans l'aide de capitaux venus de l'étranger, nous avons fondé des industries puissantes, des maisons de négoce de premier ordre, des comptoirs et des banques qui attestent de brillantes qualités commerciales, qui assurent notre avenir matériel et qui constituent un élément incontestable de force et de prestige pour nous. La Banque d'Hochelaga est un de ces monuments nationaux; elle mérite donc notre encouragement particulier.

Nous avons à Winnipeg une succursale de cette banque, sous l'habile et effective gérance de M. A. G. C. Frigon. Elle offre à notre population des avantages spéciaux et faciles à imaginer; pourquoi alors notre population n'irait-elle pas à elle? C'est du patriotisme cela, et c'est du sens pratique aussi.

Notes Politiques

Malgré les revers qu'ils ont éprouvé depuis quelques mois et le désarroi qui se manifeste de plus en plus dans leurs rangs, les libéraux s'obstinent à croire qu'ils seront encore les vainqueurs aux prochaines élections générales. Si nous avons bonne mémoire, ils étaient bien sûrs de leur affaire en décembre dernier au Manitoba. Et pourtant le lendemain de la votation......

***

Durant la dernière session provinciale le gouvernement Macdonald a eu pour l'appuyer une majorité de huit.

***

On nous dit maintenant que les élections fédérales n'auront pas lieu cette année. Le gouvernement Laurier sent qu'il serait battu à l'heure actuelle et il tâche de gagner du temps.

***

Le "Monde Canadien" a paru pour la dernière fois. M. Berthiaume a acquis le titre et les listes d'abonnés de notre confrère, qui sera désormais englobé dans l'édition hebdomadaire de "La Presse."

***

La législature a terminé la semaine dernière les travaux de la session. Au nombre des bills qui seront sanctionnés se trouve celui de la prohibition de la vente de liqueurs en détail dans la province.

Le premier ministre Macdonald dit que cette loi sera référée aux tribunaux qui décideront si elle est ultra vires et en contradiction avec le chapitre 28 des statuts refondus et les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson.

FEU MGR TACHÉ

Une messe de requiem a été célébrée solennellement à la catédrale, ce matin, par Mgr Langevin, à l'occasion du 6ième anniversaire de la mort de Mgr Taché. Un clergé nombreux était présent et la foule des fidèles était considérable.

LA GUERRE

Depuis que les événements de Chine ont pris la mauvaise tournure qu'ils ont aujourd'hui, l'attention se detache un peu du Transvaal. On se bat toujours là-bas cependant, et la fin de la guerre semble loin.

EN CHINE

Des nouvelles sinistres, contredites le lendemain, et réaffirmées le surlendemain, nous arrivent de Chine. On prétend que tous les étrangers à Pékin ont été massacrés par les "Boxers." On a confié au Japon l'honneur de mettre un terme aux atrocités qui se déroulent actuellement au Céleste Empire.

FANFARE DE SAINT-BONIFACE

La fanfare de Saint-Boniface a tenu une assemblée, dimanche dernier le 8 courant.

Etaient présents les membres suivants: MM. P. Salé, Geo. L'Evêque, Z. Lavoie, Ed. Turenne, H. Collin, A. Brissette, H. Phaneuf, U. Phaneuf, A. Hogue.

Ont été élus officiers: MM. J. A. F. Bleau, président; P. Salé, directeur; Z. Lavoie, sous-directeur; Geo. L'Evêque, secrétaire-trésorier; Ed. Turenne, gérant; A. Hogue, assistant-gérant; H. Collin et A. Brissette, membres du comité de régie.

MM. Z. Bertrand, J. L'Evêque, P. Coutu, Jesmer ont été admis comme membres de la fanfare sans aucun déboursé, comme étant capables de rendre service à la fanfare immédiatement.

Les pratiques régulières ont lieu les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 9 heures précises, et le dimanche à 1 heure précise.

GEORGE L'EVÊQUE,
Sec-trés.

ELECTIONS PRESIDENTIELLE AUX ETATS UNIS

William Jennings Bryan, du Nebraska, a été choisi à l'unanimité comme candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis.

M. Bryan, comme on le sait, est le champion de la frappe libre, l'adversaire de l'impérialisme et des "trusts."

Le candidat à la vice présidence, du côté des démorates est M. Stevenson.

La convention dénonce l'impérialisme, condamne le bill de Porto Rico comme "une violation de la loi organique de la nation, un manque à la bonne foi nationale et un déshonneur pour le peuple américain." Elle demande que les Etats-Unis remplissent immédiatement leurs promesses au sujets de Cuba et laissent les Cubains se gouverner eux-mêmes. Elle condamne la politique du gouvernement républicain dans la question des Philippines et demande que la nation déclare immédiatement son dessein de donner aux Philippines 1o un gouvernement stable; 2o l'indépendance; 3o. est en faveur de l'expansion quand le territoire à acquérir est désisable et que ses habitants sont dignes d'être citoyens américains et veulent l'être. Elle déclarent que le parti démocratique ne renonce à aucune de ses opinions sur les grandes questions politiques, mais que la brûlante question de l'impérialisme soulève celle de l'existence même de la république et de ses libres institutions. Elle la considère comme la grande question de la campagne.

La convention réaffirme sa confiance dans la doctrine Monroe et condamne le militarisme. Pas de conscription. Elle condamne les monopoles privés et le tarif Dingley et se prononce à nouveau en faveur de la frappe libre dans la proportion de 16 à 1. Elle condamne toute la politique financière des républicains. Elle demande l'immédiate construction, sous le contrôle des Etats-Unis, du canal de Nicaragua et dénonce le traité Hay-Pauncefote Elle se prononce contre toute politique d'alliance européenne et exprime ses sympathies envers les Boers.

Le candidat républicain sera le président actuel M. McKinley. La lutte sera vive; Bryan parait parait avoir plus de chance de succès qu'aux dernières élections

DANS LE MONDE RELIGIEUX

La grand'messe a été chantée dimanche dernier par M. l'abbé Cinq-Mars, de la ville de Québec, et frère de notre concitoyen, M. Gédéon Cinq-Mars.

On est à faire de jolis travaux de peinture à l'extérieur de l'église de l'Immaculée Conception, à Winnipeg.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

VINGT-SIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE D'ACTIONNAIRES

La vingt-sixième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu vendredi, le 15 juin, à midi, dans le salon du bureau de direction de la banque, à Montréal.

Etaient présents, MM. F. X. St Charles, président. R. Bickerdike, vice-président; Chs Chaput, Hon. J. Damien Rolland et J. A. Vaillancourt, directeurs: J.B. Larue, Alphonse Raza, Edward Fisk, F. G. Crépeau, J. B. Lebel, G. DeSerres, Pierre Doucet, L. P. Coutlee, Alfred St. Cyr, M. J. A. Prendergast, etc.

Sur proposition de M. Raza, M. F. X. St. Charles est appelé à présider l'assemblée et M. Prendergast, gérant général, fut chargé de remplir les fonctions de secrétaire. La séance commence par la lecture des avis de convocation de l'assemblée, publiée dans la "Gazette du Canada", puis sur motion de l'hon. J. D. Rolland, secondé par M. Raza, MM. J. P. Lebel et Pierre Doucet sont élus scrutateurs pour l'élection des directeurs.

M. Prendergast lit ensuite le rapport des directeurs que voici :

VINGT-SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

Messieurs,

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le résultat de l'exercice financier se terminant au 31 mai dernier.

La balance au crédit de Profits et Pertes, au 31 mai 1899 était de......		$ 2,497.93
Les profits de l'année finissant le 31 mai 1900, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables......		139,037.44
Primes sur nouveau stock		74,898.00
Formant un total de..............		$216,433.37
Approprié comme suit :		
Dividente payé le 1er décembre 1899	$ 46,829.53	
Dividende payable le 1er juin 1900	52,050.81	
Porté au fonds de réserve	115,000.00	
Balance au crédit de Profits et Pertes le 31 mai 1900........	2,553.03	
Formant un total égal de..................		$216,433.37

Ainsi qu'il ressort de l'exposé précédent peu de temps après votre dernière assemblée annuelle, à la suite des graves événements, sur lesquels il est inutile de s'étendre, vos directeurs, afin de subvenir aux besoins d'une clientèle croissante, jugèrent à propos d'émettre $250,000.00 de nouveau stock à 130, soit 30 p.c de prime. Le compte de Profits et Pertes et le Bilan suivant vous disent le résultat de cette émission.

(Signé), F. X. ST. CHARLES, Président.

BILAN, 31 MAI 1900

PASSIF

Capital versé	$1,499,660,00	
Fonds de réserve ....-	680,000,00	
Profits et Pertes.......	2,553,03	
Fonds de garantie des employés..........	20,000,00	
Dividendes non-réclamés	787.92	
Dividende payable le 1er juin 1900........	52,050.81	
		$2,255,051,76
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers......	16,335,31	
Dû à d'autres banques en Canada............	161.48	
Billets de la Banque en circulation..........	1,335,763.00	
Dépôts ne portant pas intérêt	1,488,545.35	
Dépôt portant intérêt...	4,264,454,52	
Traites des agences sur le bureau chef impayées..........	74,843,87	
		$7,180,102.53
		$9,435,155,29

ACTIF

Or et argent............$	163,660,11	
Billets de la Puissance.	824,751,00	
Billets et chèques d'autres banques..........	467,176.16	
Dû par d'autres banques en Canada	43,022,47	
Dû par d'autres banques en Angleterre.........	82,038.08	
Dû par d'autres banques en pays étrangers........	287,307,42	
Débentures de la Puissance du Canada	427,299.17	
Débentures de la province de Québec......	253,059 44	
Prêts à demande sur actions et débentures.	628,444.89	
Dépôt au gouvernement en garantie de la circulation............	53,120.00	
		$3,229,878.74
Billets escomptés courants	$5,951,653,23	
Billets en souffrance (pertes déduites)........	3,733,05	
Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement..........	54,838.76	
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque	49,664,90	
Propriétés foncières......	43,789,26	
Edifices de la banque, ameublement et autres valeurs...............	101,597.35	
		$6,205,276.55
		$9,435,155.29

(Signé). M. J. A. PRENDERGAST, Gérant général

Après cette lecture, M. St. Charles déclare qu'il n'a que bien peu de choses à ajouter à ce que dit le rapport; ce qui doit faire plaisir à l'assemblée, vû que les discours les plus courts sont toujours les mieux reçus.

Il laisse à M. Prendergast le soin de parler du résultat des opérations de l'année et il ajoute :

Nous avons, comme d'habitude, envoyé ce rapport aux actionnaires et je dois dire que l'on nous en a félicité partout. On nous a dit que nous avions un excellent rapport et toujours une forte réserve. Cette forte réserve, Messieurs, nous l'avions l'année dernière, et nous nous en sommes bien trouvés. L'année dernière, nous avions en fonds disponibles $3,884,000, réalisables à courte échéance. Quelques jours après la publication de notre rapport, un citoyen bien connu de Montréal, un expert qui fait une spécialité de suivre les rapports mensuels des banques, me disait : "Vous tenez trop de réserve. Vous pourriez augmenter vos bénéfices en plaçant un million de plus. C'est autant d'argent que vous enlevez à vos actionnaires. Je lui répondis : "C'est vrai: mais vous savez que nons ne pouvons ni ne voulons compter sur personne, que nous voulons nous suffire à nous-mêmes et, par conséqnent, nous devons nous tenir prêts à faire face à toutes les éventualités.

Vous savez ce qui est arrivé en juillet dernier: le 21 juillet, une banque a fermé ses portes. Le 31 juillet, une autre banque suspendait ses paiements. Le 1er août, en arrivant en ville, le matin, j'aperçus sur les bulletins des journaux l'annonce : "La banque "" a suspendu ses paiements." J'étais loin de me douter que que nous allions avoir à faire face à une course. Mais dès l'ouverture de la banque, des clients viennent, s'adressent au guichet de l'épargne et se font payer.

A 11 heures, leur nombre avait augmenté, et quelques minutes après, la "course" était dans son plein. Le passage, la banque, les bureaux étaient remplis. A midi, nous commencions à recevoir des télégrammes de nos succursales : "Envoyez ce soir prr express $25,000 ou $30,000".

Il nous a fallu faire face à toutes ces demandes, et nous l'avons faite, je suis heureux de vous le dire, sans demander d'aide à personne. Vous savez ce que l'on a dit à ce sujet que telle banque, que le Séminaire nous avait aidés. Non, Messieurs, la seule offre d'aide que nous ayons eue, c'est un télégramme de nos banquiers de New-York qui nous disaient: "Nous apprenons qu'il y a une "course" sur votre banque, tirez sur nous pour le montant que vous voudrez". Nous n'avons pas eu besoin, Messieurs, d'accepter cette offre.

Nous avons payé toute la journée ; je ne dirai pas le montant, mais il est considérable. Nous avons payé ici, au bureau-chef, et dans nos succursales, et la "course" s'est apaisée.

Mais on nous dit: Maintenant que vous avez fait preuve de votre solidité, vous n'avez plus besoin de garder une si forte réserve. Messieurs, ce qui est arrivé peut arriver encore, et je crois, avec vos directeurs, que nous devons nous tenir toujours prêts à faire face à une "course."

Nous avons payé le 1er et le 2 août ; il y a eu beaucoup de dépôts qui nous sont revenus, mais quelques-uns sont allés ailleurs et y sont restés Cela n'a pas empêché, Messieurs, que nous avons augmenté nos dépôts en compte courant de $427,000 et nos dépôts d'épargne de $384 000, comparativemunt à l'année dernière.

Quelques jours après, nous constations que, par suite de la disparition d'autres institutions, il nous venait une clientèle nouvelle; on nous offrait de bons comptes; nos affaires augmentaient et nous devions augmenter notre capital. Nous avons émis $250,000 de nouvelles actions qui ont ont été immédiatement souscrites et payées, sauf celles d'un actionnaire de Québec, qui n'a pas voulu devancer les termes, mais le 1er juillet prochain, nous aurons notre capital complet de $1,500,000.

Nous avons marché longtemps, Messieurs, avec un capital de $710,000. En 1894, nous avons émis $90,000 de nouvelles actions qui nous ont donné le chiffre rond de $900,000. En 1897, nous avons oncore émis des actions pour $200,000 et nous avons eu un cppital de $1,000,000.

Dès 1898, vos directeurs ont cru qu'il etait utile de se faire autoriser à porter le capital à $2,000,000. Après avoir consulté les actionnaires, ils se sont adressés au bureau du trésor qui leur a donné l'autorsation nécessaire, et, en août 1898, nous avons émis $250.000 à 130, puis en août 1899, encore $250 000, à 130, ce qui a porté notre capital à $1,500,000.

L'inspection du bureau-chef et des succursales a été faite avec le plus grand soin: nos inspecteurs ont passé un mois à vérifier les comptes du bureau-chef.

Prenez-en ma parole, Messieurs, voici notre rapport, il est correct au dernier sou. Deux fois par année, le bureau de direction se réunit ici, dans cette salle, et il se fait mettre devant lui le trésor qui est sous la garde du gérant général et de moi-même; et tout est compté, recompté et contrôlé.

M. St. Charles termine en proposant, secondé par M. Bickerkike, que le rapport qui vient d'être lu soit adopté. La motion est adoptée à l'unanimité.

A la demande du président, M. Prendergast, gérant-général, prend la parole.

Messieurs,—Chaque année, à pareille époque, vous aimez à vous rendre compte si la banque a fait quelques progrès. C'est un désir bien légitime; c'est votre droit, et je vais tâcher de vous renseigner à ce sujet. Disons donc, tout d'abord, que les profits de cette année excèdent de $18,345 ceux de l'année terminée le 31 mai 1899. Ce montant n'a pas été absorbé entièrement par les dividendes, puisque, comme en 1899, vous avez pu, avec la même prime, augmenter votre fonds de réserve de $115,000. En outre, votre bureau de direction, suivant en cela l'exemple des autres banques a voté $1.000 pour secourir les victimes de l'incendie de Hull et d'Ottawa. C'est autant de pris sur les bénéfices, autant de passé à profits et pertes. L'année dernière, vous avez offert à M. St. Charles, en reconnaissance de ses longs et dévoués services, une somme de $5,000, qu'il a généreusement donnée pour créer un fonds de réserve pour les employés de la banque. Cette somme a été prise sur les profits de l'année courante et déposée à un fonds spécial. Encore autant qu'il faudrait ajouter au montant porté au rapport pour arriver à établir le montant réel des bénéfices réalisés cette année.

Vos directeurs ont voulu conserver à votre fonds de réserve la même proportion de 45 p. c. du capital; l'année dernière, la proportion de la réserve au capital était de 45 et une petite fraction pour cent. Cette année, il est de 45⅓ p. c. du capital augmenté.

Si votre bureau a cru devoir augmenter votre capital, par suite de l'accroissement naturel des affaires de la banque, il a dû aussi, par suite de la suspension de deux institutions financières, se rendant à la demande pressante de nombre de citoyens marquants de St. Henri et d'Hochelaga, ouvrir deux nouvelles succursales dans ces deux localités; et je dois dire que les affaires de ces succursales sont très satisfaisantes.

Et en réglant leur marche sur le progrès des temps, vos directeurs ne se sont pas départis un seul instant des traditions de prudence qu'ils ont suivies jusqu'ici. Ils ont encore aujourd'hui conservé en fonds réalisables à demande 45 p. c. du montant de votre passif.

Afin de ne pas abuser de votre indulgence, je terminerai par quelques mots sur la situation du pays. Cette situation est prospère et la perspective est qu'elle restera prospère. Les prix des principaux produits d'exportation sont très favorables, la récolte dans nos campagnes est à peu près assurée et avec de la prudence et de l'économie, puisqu'il fant bien que j'insiste encore sur ce point, je crois que nous pouvons espérer prendre notre bonne part dans les avantages que la Providence parait destiner à notre pays.

Proposé par M. Edw. J. Fiske, secondé par M. G. Deserres:

Que les remerciements des actionnaires sont dûs à M. le président, à M. le vice-président et à MM. les directeurs pour leur bonne administration des affaires de la banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer. Adopté.

Proposé par M. J. B. Larue, secondé par M. F. G. Crepeau:

Que des remerciements soient votés au gérant-général, à l'assistant-gérant et aux autres officiers de cette banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par M. Alf. St. Cyr, secondé par M. J. P. Lebel:

Que l'assemblée procède à l'élection de MM. les directeurs de cette banque, pour l'année courante; qu'à cet effet un seul bulletin soit rempli et que ce bulletin soit considéré comme renfermant la décision de l'assemblée. Adopté.

Nous, scrutateurs, dûment nommés à l'assemblée annuelle des actionnaires de la banque d'Hochelaga, ce jour, déclarons les Messieurs suivants élus directeurs de cette banque pour l'année courante:

F. X. St. Charles, R Bickerdike, Chs Chaput, J. D, Rolland et J. A. Vaillancourt.

Montréal, 15 juin 1900.

(Signé), PIERRE DOUCET, J. P. LEBEL, Scrutateurs.

Proposé par M. J. D. Rolland, secondé par M, J. B. Larue:

Que les directeurs de la banque soient autorisés à établir une caisse de pension pour les officiers et employés de la banque et leurs familles, à faire pour cette fin tous les statuts et règlements qu'ils jugeront utiles et à contribuer à cette caisse de de pension, à même les fonds de la banque, dans la mesure qu'ils jugeront à propos, Adopté.

Proposé par M. A. Raza, secondé par M. G. Deserres:

Que le rapport de cette assemblée soit imprimé et distribué aux actionnaires pour leur information. Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée subséquente de MM. les directeurs, M. F. X. St. Charles fut réélu président et M. Robt Bickerdike fut réélu vice-président pour l'année courante.

(Signé), M. J. A.PRENDERGAST, Secrétaire et gérant.

Montréal, le 15 juin 1900.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement.

PÈLERINAGE

Pèlerinage à Ste-Anne, par le Southeastern mercredi, le 25 juillet. Prix du passage aller et retour $1.10. Départ à 8 hrs a. m. de Winnipeg; 8.30, de Saint-Boniface. Retour à 4 hrs p. m.. M. l'abbé Cloutier sera chapelain de ce pèlerinage à la bonne Ste-Anne.

Ceux qui ont de la laine à faire carder pour les rouets ordinaires peuvent s'adresser comme de coutume au moulin de Saint-Boniface. Comme de coutume aussi ils seront satisfaits de l'ouvrage. JOHN RYAN.

MARIAGES

Il y a eu hier matin à la cathédrale deux mariages d'un intérêt particulier : Melles Caroline et Noémie Bégin, les deux sœurs et filles de M. Joseph Bégin de cette ville, entraient en même temps dans la vie matrimoniale. Melle Caroline s'unissait à M. Eugène Defoy, pharmacien, de cette ville, et Melle Noémie à M. Médéric Cyr, conducteur de malle sur le Pacifique Canadien.

Les deux mariées étaient conduites par leur père; Son Honneur M. le juge Prendergast servait de père à M. Defoy et M. Michel Cyr accompagnait son fils, M. Médéric Cyr; demoiselles d'honneur: Melles L. Bégin et E. Senez, accompagnées respectivement par MM. H. Chabot et Aimé Bégin.

C'est le T. R. M. Dugas qui a présidé à la cérémonie. Les parents des parties et une société très élégante avaient pris place dans la nef.

Un riche déjeûner a été ensuite servi chez M. Joseph Bégin. A 2 hrs M. et Mme Médéric Cyr partaient en voyage de noces à Détroit Lake, Minn. Beaucoup d'amis les ont accompagnés à la gare.

Les heureux époux ont reçu de nombreux et riches cadeaux. Nous présentons nos compliments et nos vœux de bonheur aux deux couples

La veille du mariage, les nombreux amis de MM. Cyr et Defoy leur ont fait une très sympathique démonstration à la salle du Bazar. M. Joseph Bernier, avec quelques mots dits au nom de tous, présenta à M. Cyr un riche service à thé en argent, et M. J. B. Côté remplit le même office vis-à-vis M. Defoy qui reçut lui aussi plusieurs pièces d'argenterie du meilleur goût. MM. Cyr et Defoy répondirent à ces témoignages d'amitié par de forts jolis discours. Plusieurs santés furent proposées et bues avec entrain, entre autres celles des futures mariées. La série des toasts fut très intéressante par la verve, l'humour et l'entrain qu'on déploya. Cette petite soirée, d'un délicieux cachet de bienveillance et d'estime réciproques, était un digne prélude au lendemain.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

Assemblée du Club Athlétique de Saint-Boniface à 8 heures à la salle du Bazar, demain, jeudi.

—Il y aura dimanche prochain à 1½ p. m., à l'hôtel-de-ville, une assemblée de la Société St-Jean-Baptiste.

—Les dernières pluies ont fait un bien immense. Les grains ont pris une vigoureuse poussé partout.

—Il y aura assemblée du comité exécutif de la Société St-Jean-Baptiste jeudi, à 8 hrs p. m. a l'Hôtel de ville.

—Nos lecteurs trouveront une intéressante "Chronique Scientifique" de notre collaborateur R. Pierre, en 4ième page.

—On rappelle de nouveau au public qu'il est défendu de passer à travers le bois du Collège, d'y séjourner, ou de s'arrêter sur les terrains appelés: "les cours des élèves."

—Monsieur et Madame Joseph Lecomte. de cette ville, célèbreront mercredi prochain le 25ème anniversaire de leur mariage. Ils ont à cette occasion lancé des invitations pour une soirée.

—Assemblée spéciale des membres de la Fanfare de Saint-Boniface lundi prochain, 16 juillet, à 9 heures p. m., au lieu ordinaire. Tous les membres, anciens et nouveaux, sont priés d'y assister.

—Feu M. Joseph Chaput n'est pas mort à l'hôpital, comme on nous l'avait dit, mais à la résidence de son père, à St-Norbert. Les Funérailles ont eu lieu à Saint Norbert vendredi. L'A. C. B. M. à laquelle appartenait le défunt, était répresentée par quatre membres

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs: la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provenche $0.50 par mois.

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 10 juillet 1900.

	$ cts.	$ cts
Beurre, frais, la lb...........	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage..........................	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz..........	0 00	à 16
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot................	0 25	à 0 25
Navets, le minot..................	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot..............	0 40	à 0 45
Panais, la lb........................	0 02	à 0 00
Betterave, le minot..............	0 30	à 0 40
Oignons, le minot................	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine...........	0 25	à 0 60
Oie, par lb...........................	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb.....................	0 10	à 0 12
Poulets, par lb....................	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb............	0 05	à 0 06
Mouton, par lb.....................	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb............	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb..................	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb........................	0 04	à 0 05

GRAINS.

Blé dur, par minot..............	0 58	à 60
Avoine, par minot................	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30

BOIS ET CHARBON.

Tremble................................	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur.........................	10 0 à	10 00
Charbon mou........................	4 50 à	4 50

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process...	1 95
" Strong Baker.........	1 70
" Manitoba Baker.....	1 50
" Imperial Baker.....	1 30
" Supérieure XXXX	1 05
" Nestor	90
Gru, la tonne..........................	12 50
Son, "	9 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual..	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne......	5 50 à	6 50

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

J'ai beaucoup d'excuses à faire à mes fidèles lecteurs du MANITOBA de ne pas leur avoir donné mes chroniques habituelles depuis quelque temps. Aux approches de l'exposition j'ai dû me dédoubler pour faire face à toutes les occupations auxquelles nous sommes astreints; puis j'ai eu le plaisir de collaborer à la fondation de la "Revue Catholique," une revue nouvelle dédiée en partie au clergé et en partie aux personnes pieuses comme nous disons en France, aux catholiques, comme on dirait ici.

Enfin je puis me ressaisir et ça va être pour passer en revue comme je le dis à mes débuts, le mouvement scientifique de l'année 1899. Vous avez dû remarquer, chers lecteurs, que si l'année qui vient de s'écouler a été fertile en améliorations et perfectionnements d'inventions existant déjà, elle a été plutôt pauvre en nouveautés transcendantes. C'est qu'on a été pris et engrené par les approches de cette exposition vraiment merveilleuse de 1900.

Je vais vous énumérer tout d'abord les nouveautés dans chaque partie quitte à revenir ensuite sur les plus saillants.

En physique: La télégraphie sans fils, les rayons ultra violets et la télégraphie, les rayons X et leurs nouvelles applications, l'interrupteur Wenhelt, la luminescence invisible, les ondes hertziennes et la transparence du corps, le polonium, le radium et la photographie de l'invisible, le téléphone enrégistreur, les accumulateurs à gaz, la boussole directrice de marche, la solidification de l'hydrogène, les perfectionnements de la jumelle, l'action de la lumière aux basses températures, la photographie des ondes sonores, la photographie automatique des éclairs, l'héméroscope et le stademètre photographique.

En chimie: Le métal de l'avenir, l'air artificiel, l'iode atmosphérique, les verres colorés au sélénium, l'action du fluor et de l'acide fluorhydrique sur le verre, l'arsenic dans l'organisme, l'alcool d'olfa, le cognac de petits pois.

En botanique: Une nouvelle plante à gutta percha, le Guidroa, la maladie de la toile, une nouvelle maladie des haricots et des œillets, les microbes des fleurs.

En zoologie: La pisciculture du turbal, la formation de la perle fine, la défense de l'organisme des insectes, les pigeons voyageurs sur l'Atlantique.

En physiologie: Une hypothèse sur la nature des conditions physiques de l'odorat, le parasite du cancer, modifications des toxines introduites dans l'organisme, sur la musique, la continuité des rêves durant le sommeil, la question du sommeil

En médecine: Un nouveau traitement de la furonculase, l'anosmie, la bicyclette et la hernie, la rééducation du mouvement chez les ataxiques, le traitement des lithiases et de l'hypertension artérielle par les courants à haute fréquence, nouveau traitement de l'épilepsie, la guérison de l'alcoolisme, du hoquet, de la couperose, le vanadium en thérapeutique, l'hygiène et les coiffeurs.

En agriculture: La dépense des champs, la question du fumier de ferme, le travail du sol, les cultures dératuées d'automne.

Arts industriels: La locomotive à bec, la vitesse des trains rapides en France, la locomotive monstre, le tramway électrique Diatto, le bloquage des portes de chemins de fer et la sécurité des voyageurs, les progrès de l'automobile, la pierre artificielle, l'éclairage à l'alcool, la photostérie.

Nous voyons ensuite tous les travaux de l'exposition et les transports à cette exposition universelle.

La marine a fait beaucoup de progrès, surtout dans le lancement des navires et la recherche des épaves sous-marines.

Au point de vue géographique et géodésique, nous avons les grandes explorations, le trans-sibérien, le chemin de fer de White Pass et de Dawson City, le télémètre du capitaine Aubry.

Parmi les variétés les plus intéressantes: Les ballons bombardeurs, l'œil et le papier, le claqueur automatique, la fausse boue, l'horloge remontée par le soleil, le chemin de fer de l'avenir et le nouveau piège à voleur.

En 1899 la science a fait de grandes pertes et les décès des sommités scientifiques furent nombreux. Citons: Duruof, le professeur Bouchard, les docteurs Gibert et Charpentier, Naudin, Brouquiart, Friedel, Balbiani, Tissandier, Mizon, Coudreau, Annenkoff, Lie, Wiedemann, Marsh, Freda, Sir W. H. Flower, Riggenbach, l'amiral Richard, Sir J. Paget, Frankland, Bunsen et Baumann.

Les énumérations sont toujours fastidieuses; aussi je ne veux pas terminer sans dire quelques mots de deux ou trois des principales nouveautés de 1899.

Un nouveau système de télégraphie—MM. Polak et Virag, savants hongrois, sont arrivés à transmettre en 25 minutes le contenu de 16 pages de journal, soit 40,000 mots, alors qu'on eut mis au moins 30 heures à faire passer le même nombre de mots avec le télégraphe Hugues, et cinq jours et cinq minutes avec l'appareil Morse. Pour réaliser cette vitesse extrême, MM. Polak et Virag se servent d'un appareil "sui generis," composé d'un transmetteur et d'un récepteur.

Le premier est constitué par un cylindre métallique relié à la ligne, cylindre animé d'un mouvement de rotation au cours duquel il entraine une bande de papier perforé à l'avance. Ces perforations représentent les signaux à transmettre et sont groupés suivant deux rangées parallèles, les unes correspondant aux points, les autres correspondant aux traits de l'alphabet Morse.

On envoie dans la ligne des émissions de courants positifs et négatifs, correspondant à la première et à la deuxième rangée. Il s'ensuit qu'on peut transmettre avec une excessive rapidité tous les signaux de l'alphabet sous forme d'émissions positives et négatives.

Le récepteur se compose d'un rouleau semblable au transmetteur qui, lui, entraîne une bande de papier photographique sensible. A côté est placé un appareil téléphonique dont la membrane est munie d'un miroir. Ce miroir reflète sur la bande de papier sensible la lumière d'une lampe électrique à incandescence. Les trépidations de la membrane se traduisent par une courbe qui se reproduit sur le papier photographique. On voit dès lors le fonctionnement de l'appareil.

Solidification de l'hydrogène—Le 28 août dernier le savant français H. Moissan recevait la communication suivante du savant anglais Dewar:

L'hydrogène se solidifie en écume blanche, ou en masse sembl ble à un verre transparent. L'hydrogène solide fond à 16 degrés audessus de zéro absolu (moins257 degrés centigrades). Dewar a envoyé un compte rendu complet de cette expérience décisive à l'Académie des Sciences de Paris.

J'aurais voulu vous parler de quelques autres faits intéressants mais je ne veux pas vous ennuyer pour une reprise, et je remets pour ma prochaine chronique, le téléphone enrégistreur, l'œil artificiel, l'arsenic dans l'organisme, le traitement de la furonculose et différentes choses dont je veux donner quelques détails.

R. PIERRE.

L'EXPOSITION

L'exposition qui commencera le 23 juillet à Winnipeg promet d'être un bon succès. Les directeurs ont fait des arrangements spéciaux avec le C. P. R. et le N. P. pour permettre aux exposants de transporter gratuitement leurs exhibits. Les prix de passage sur les lignes seront aussi réduits considérablement. De sorte qu'on peut augurer une exposition très riche et une affluence considérable. L'ouverture aura lieu le 23 courant et sera présidée par Son Excellence Lord Minto, gouverneur général du Canada. Chaque jour il y aura un programme varié de courses de chevaux et sports de toute sorte; le soir jeux acrobatiques, repésentations militaires, —Anglais et Boers.— illumination et feu d'artifice.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Abstrait du procès-verbal de la dernière assemblée du conseil.

Clément-Boiteau—Que $75 soit voté au quartier No. 1 pour le chemin de rivière; $100 au quartier No. 2 pour la côte du ferry à Letellier; $100 au quartier No. 3 pour la côte du ferry à l'ouest et $75 pour la côte du ferry dans le quartier No. 4 à l'est. Adopté.

Eyes-Cartier—Que ce conseil approuve le mesurage fait par William Fraser du chemin Clément au quartier 4 fait par M. Ayotte; le montant des verges cubes est de 5442 à 6 cents la verge. Adopté.

Clément-Boiteau—Que M. Ls Gauthier, traversier à St-Jean-Baptiste, ne traverse aucun étranger en dehors de la municipalité sans avoir un certificat d'abonnement d'au moins $2 du secrétaire-trésorier ou 25 cents aller et retour, et si le dit traversier ne se conforme pas à cet avis, que ce tarif ci-haut mentionné soit retenu sur ses gages et que le secrétaire lui donne avis de cette motion. Adopté.

Cartier-Beaupré—Que ce consail approuve l'arrangement fait par les conseillers Eyes et Boiteau, que N. Houle soit engagé comme traversier avec un salaire de $17, la moitié devant être payée par ce conseil. Adopté.

Boiteau-Cartier—Que ce conseil reçoive et approuve le rapport fait par le préfet et le conseiller Beaupré concernant la construction d'unpont à Ste-Elizabeth, et que le secrétaire soit autorisé de communiquer avec la municipalité de De Salaberry pour cette fin. Adopté.

Eyes-Boiteau—Que $20 soit donné à W. Fraser pour payer les dépenses de voyage à la convention des trois Etats à la Grande Fourche et que trois piastres et demi soient payées pour les frais d'express pour les réparages du grader. Adopté.

Cartier-Ayotte—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer les $200 pour construction de pont suivant le rapport du comité approuvant le contrat. Adopté.

Eyes-Ayotte—Que R. Marion soit payé pour la construction du fossé Morrissette dans le quartier No. 4 sur le rapport de l'ingénieur, et que $10.40 soit retenu pour les réparations du grader. Adopté.

Cartier-Eyes—Que le terrassement fait par Alex. Ayotte et mesuré par l'ingénieur Molekin soit payé 6 cents la verge. Adopté.

Cartier-Beaupré—Que le rapport du comité des finances soit reçu. Adopté.

Eyes-Beaupré—Que ce conseil s'ajourne jusqu'au second mardi de juillet. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

POUR UN HERITAGE

No. 28

DEUXIÈME PARTIE

XIII

LA MORT DE SA PROTECTRICE

Je ne vous peindrez pas mon désespoir ni mon abandon dans cette ville où je n'avais que de rares relations.

Cependant plusieurs membres de familles anglaises hivernées à Bordeaux ne m'abandonnèrent pas dans cette triste occurence. Ils firent les démarches nécessaire en pareille cas, et pour faire constater le décès et pour m'obtenir l'autorisation de transporter en Angleterre les restes de la sainte femme que je voulais faire déposer à côte de ceux de son mari.

Sir Templetown, qui avait jadis été très lié avec mylord Dudley, s'offrit pour m'accompagner dans ce triste pèlerinage; c'était un vieux baronnet anglais, père de deux jeunes charmantes ladies; j'acceptai donc son offre bienveillante, et je repris bien triste avec lui le chemin de l'Angleterre, après avoir adressé des lettres aux parents de milady pour les prévenir du milady pour les prévenir du malbeureux événement, et les prier de se trouver réunis à Epsom pour l'époque de notre arrivée.

XIV

LES HÉRITIERS

Ce fut à cette triste époque de mon existance, où ma raison était assez formée pour me laisser comprendre et apprécier la perte que je venais de faire, que je sentis toute la portée du don que m'avait fait milady en m'apprenant à bénir Dieu et à accepter de lui toutes les épreuves de la vie. Je n'avais personne pour comprendre ma souffrance et, sans la prière, je me fusse sentie bien abandonnée, n'ayant aucune affection pour soutenir mon courage.

Ce long voyage, à la suite d'un cercueil qui contenait tout ce que j'avais, donnait essor aux sentiments religieux de mon âme, qui n'attendaient qu'une souffrance pour éclore.

Ce trajet ne fut qu'une longue prière qui me donna la force de supporter mon adandon. Cependant, un dernier sacrifice me restait à faire, celui de me séparer pour toujours de ce pauvre corps. Il s'accomplit comme les autres.

A Epsom, j'avais retrouvé les amis de milady qui ne me quittèrent presque pas pendant ces jours de larmes.

Mais lorsque tous les funèbres cérémonies furent accomplies, la triste question de succession fut mise sur le tapis.

J'étais trop absorbée par ma douleur pour pouvoir défendre moi même mes intérêts; ce fut lord Woosman qui voulut s'en charger.

Il n'y avait rien à dire pour la donation que m'avait faite milady de concert avec son frère; mais lorsqu'on découvrit un dernier testament, écrit à mon insu avant notre départ, et par lequel milady, craignant la rapacité des siens, me léguait sa maison d'Epsom, afin de me permettre de vivre chez moi, les héritiers jetèrent feu et flammes, me traitant d'intrigante, et prétendant que j'avais abusé de la faiblesse de ma mère, pour la faire tester en ma faveur.

Ce fut pour moi l'outrage le plus sanglant que je pus recevoir, et personne ne fut capable de me décider à accepter ce legs, dernier don de ma bienfaitrice.

—Ce qu'ils ont fait pour moi de concert lors de mon adoption est grandement suffisant pour me permettre de vire à l'abri du besoin, dans l'aisance même, je ne veux pas jouir d'un bien qu'on m'accuse d'avoir dérobé, répétais-je sans vouloir écouter aucune raison.

J'avais l'âge d'avoir une volonté, mes réprésentants furent obligés de céder, et immédiatement je signai la non-acceptation du legs.

Cet acte aurait dû m'attirer, sinon la reconnaissance, du moins la politesse des héritiers de milady, il n'en fut rien; et à peine avais-je fait abandon de mes droits, ne me réservant que mes effets particuliers et quelques souvenirs de peu de valeur, que je reçus avis de quitter le plus rapidement possible ces lieux témoins de mon enfance, le beaufrère d'Écosse ayant disposé de l'imeuble qui devenait sa propriété et celle de sa fille.

Bien qu'en refusant les legs de milady, j'eusse compris qu'il faudrait, sous peu, abandonner cette demeure si remplie de son souvenir, je ne m'étais pas préparée à un sacrifice aussi rapide. Du reste, cette manière d'agir indigna tous les amis et même tous les autres héritiers de ma mère adoptive; mais leurs représentations n'eurent qu'un résultat, celui-ci d'abréger le délai déjà très court qu'on m'avait accordé.

Ma fierté se révolta contre cette méchanceté, avant même le terme fixé.

Tous les serviteurs de lady Barthley pleurèrent en me voyant terminer mes préparatifs; car, me traitant tous comme la fille de milady, ils avaient pensé que je resterais et les garderais à mon service.

Plusieurs ms supplièrent avec larmes de les emmener, mais je n'avais aucun asile où je puisse me retirer, et je comprenais que ma situation de jeune fille seule m'imposait des devoirs sévères.

J'étais trop plongée dans la douleur pour vouloir accepter les consolations du monde, il me fallait Dieu et ses divines consolations pour adoucir les plaies de mon cœur. De plus, je venais d'apprendre qu'Ernest Lefoct était venu passer quelques jours chez lord Woodman, et je tenais à fuir de nouvelles démarches qu'il ne pouvait manquer de faire faire.

Ma résolution fut donc prise d'une façon inébranlable, celle de me retirer, pendant un certain temps, dans un couvent de Bristol, où milady avait une de ses amies comme supérieur. Je ne voulais pas prendre le voile, du moins pour le présent, mais vivre de cette vie calme et recueillie, dont mon chagrin me faisait un besoin.

Ce fut avec un vrai déchirement de cœur que je franchis, pour la dernière fois, le seuil de cette maison, où j'avais été aimée comme une fille, moi pauvre enfant abandonnée par les miens et mes larmes coulèrent bien amères lorsque je sortis d'Epsom accompagnée de la femme de chambre de Milady, qui avait refusé de me quitter et qui depuis ne s'est jamais séparé de moi.

Ma douleur ne se calma un peu, que lorsque l'amie bienfaitrice, approuvant mes décisions, me bénit au nom de la pauvre morte avec des paroles pleines de douceur et d'affection.

Pendant que je passais mon premier mois de séjour au couvent, plongée dans le souvenir de la perte récente que je venais de faire, Ernest Lefort était resté chez lord Woosman, qu'il suppliait de renouveler la demande qu'il m'avait déjà adressée.

Soit qu'avec son ami. Milady eût laissé deviner une partie de mes sentiments à l'égard de ce prétendant à ma main, soit que lord Woosman eût deviné de lui-même la vérité, toujours est-il qu'il employait toute son éloquence à dissuader le jeune homme d'une nouvelle démarche, et il se désolait de découvrir à quel point son ami désirait cette union.

La pensée que je pouvais d'un moment à l'autre prendre le voile désespérait tellement ce dernier, que lord Woosman se décida à m'écrire.

Ma réponse fut nette, concise et faite de façon à me laisser aucun espoir.

Je l'avais écrite pour l'ami de ma bienfaitrice seul, il eut la mauvaise pensée de la communiquer en entier à Ernest Lefort qui se laissa aller à un tel découragement et sa santé s'altéra si visiblement que son ami s'empressa de prévenir M. Lefort père.

Celui-ci que vous avez depuis longtemps sans doute reconnu pour Germain, le serviteur de mon oncle, continuait à n'avoir qu'une passion au coeur, celle de son fils. Tout le reste n'existait pour lui qu'autant que cela se rapportait à Ernest.

Dès qu'il reçut la lettre de lord Woosman, il n'hésita pas à tout quitter pour rejoindre son enfant, qui croyait en ce moment même à Bordeaux, où il l'avait envoyé quelques mois auparavant chez un grand armateur, avec lequel il faisait des affaires

Il connaissait l'affection que son fils avait vouée à une jeune Anglaise, et n'avait attaché qu'une importance secondaire au chagrin du jeune homme, qu'un changement de résidence devait guérir, pensait-il.

La lettre de Lord Woosman lui enleva toute illusion à cet égard, et immédiatement, il se jura qu'il arriverait à conclure ce mariage dont la réalisation tenait tant au coeur d'Ernest.

La pensée que son fils était malade, souffrait d'un désir non accompli, tortura tout son voyage, et la traversée fut d'autant plus triste pour lui, qu'elle lui rappelait celle faite, dix-sept ans auparavant après une action qui restait un remords pour sa vie.

Il s'était enquis deux fois de ce qu'était devenue la petite Angèle, mais depuis le jour où il avait appris qu'elle avait adoptée par une riche lady, il ne s'en était plus inquiété et ignorait même le nom de la nouvelle famille de la fille de Raoul. Ernest lui avait nommé lady Barthley, mais n'avait même pas ajouté que la jeune fille n'était qu'une enfant d'adoption.

Lorsqu'il arriva à Epsom, où lord Woosman commençait à s'inquiéter de la persistance de la tristesse d'Ernest, l'hôte de son fils lui raconta la mort de lady Barthley, et le départ de Fleurette pour un couvent.

Cette discussion d'héritage étonna Germain.

—Miss Fleurette n'héritait donc pas de sa mère? demanda-t-il.

—Miss Fleurette n'était pas la fille de milady, l'ignoriez-vous donc?

—Complètement.

—Miss Fleurette n'était que l'enfance d'adoption de lady Barthley, et cet événement a même fait un certain bruit dans le temps à cause de cet événement a même fait un certain bruit dans le temps à cause de l'excentricité qui l'accompagna. Figurez vous que...

L'entrée d'Ernest, qu'on avait été avertir de l'arrivée de son père, suspendit ce récit et dans la première émotion que causa à Germain la vue de l'amaigrissement de son fils et de sa physionomie triste et découragée, il oublia la sensation pénible qu'il avait ressentie au mot d'adoption, sans cependant qu'il lui fût venu aucun soupçon de l'étrange vérité qui, pour la seconde fois, le mettait en contact direct avec l'enfant de Raoul.

A Suivre.